

Inspection Commune Préalable – Plan De Prévention

Réglementation Générale des mesures de prévention, Application du décret 92-158 du 20 février 1992

1

DESCRIPTIF DE L'AFFAIRE

Numéro de l'affaire :	DA22/018223 et DA22/020150		
Commune :	ESTAIRE - MERVILLE		
Adresse du chantier :	Rue des Fondateurs		
Libellé :	STAUB FONDERIE		
Date prévisionnelle de chantier :	du 17/08/2026	au 30/04/2027	Indice n° : 1

2

INTERVENANT EU (Entreprise Utilisatrice)

Fonction	Nom et prénom	Email	Téléphone
Chargé de projets Enedis	HAZEBROUCQ Simon	simon.hazebroucq@enedis.fr	0666183299
Autre représentant Enedis			

3

INTERVENANTS EE (Entreprises Externes y compris intervenants ENEDIS autre que représentant exploitation)

EE	Entreprise	Nom et prénom du représentant	Qualité *Si Autre, saisir la qualité en toutes lettres	Téléphone	Utilisation locatier**
EE1	RAMERY RESEAU	RAECKELBOOM Julien	Conducteur de travaux	0674800164	☐ Oui ☐ Non
EE2	COQUART ET FILS	DUMONT Quentin	Conducteur de travaux	0687779431	☐ Oui ☐ Non
-	-	-	-	-	☐ Oui ☐ Non
-	-	-	-	-	☐ Oui ☐ Non

****Si oui le prestataire devra transmettre, en amont du démarrage des travaux, la déclaration de locatier à ses interlocuteurs Politique Industrielle d'Enedis**

Pour les accords avec le gestionnaire de voirie se référer à l'annexe 1

4

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Représentants CSE	Nom et prénom	Email	Téléphone
Entreprise Utilisatrice			
Entreprise Externe			

La présence des sous traitants est obligatoire lors de l'ICP/PP. A défaut ils ne pourront pas intervenir dans l'emprise du chantier

- ☐ le prestataire déclare ne pas faire appel à des sous-traitants pour ce chantier.
- ☐ le prestataire déclare faire appel à des sous-traitants pour ce chantier. Les lister ci dessous :

Titulaire	ST	Entreprise	Type de sous-traitance	Nom et prénom du représentant	Qualité	Téléphone
-	-				-	
-	-				-	
-	-				-	

*Si Autre, saisir la qualité en toutes lettres

Le prestataire s’engage, si besoin, à actualiser les informations concernant l’intervention d’un sous-traitant et/ou d’un locatier, au cours du chantier via un point d’arrêt sous e-Plans.

Faire le TOP (Temps d'Observation Préalable) de mon chantier.
Le DU (Document Unique) de chaque entreprise prendra leurs risques propres. Les risques ci-dessous attenants au DU du prestataire sont à cocher pour rappel.

Terrassement + pose ou forage	Circulation routière	☒	Tiers	☒	Domage aux ouvrages	☒	Electrique	☒	Plain-pied	☒	Manutention manuelle/TMS	☒	Manutention mécanique	☒	Chute d'objet	☐	Bruit	☐	Prestataire concerné
Commentaire éventuel	Ouverture des fouilles de forage, terrassement classique et déroulage par RAMERY / Réalisation des forages par COQUART. Présence d'un collège sur le tracé Rue des Capucins à Merville																		RAMERY RESEAU / COQUART
Raccordement	Circulation routière	☐	Tiers	☐	Electrique	☒	Plain-pied	☒	Chute de hauteur et ascension support	☐	Manutention manuelle/TMS	☒	Manutention mécanique	☒	Chute d'objet	☐		Prestataire concerné	
Commentaire éventuel	Racco à blanc poste client et AC3M par RAMERY, Consignation HTA pour bascule																		RAMERY RESEAU
Implantation support	Circulation routière	☐	Tiers	☐	Manutention manuelle/TMS	☐	Manutention mécanique	☐	Plain-pied	☐	Electrique	☐	Bruit	☐	Chute d'objet	☐		Prestataire concerné	
Commentaire éventuel																			
Déroutage aérien	Circulation routière	☐	Tiers	☐	Electrique	☐	Plain-pied	☐	Chute de hauteur et ascension support	☐	Chute d'objet	☐	Manutention manuelle/TMS	☐	Manutention mécanique	☐		Prestataire concerné	
Commentaire éventuel																			
Équipement génie civil	Circulation routière	☐	Tiers	☐	Electrique	☐	Plain-pied	☐	Chute d'objet	☐	Manutention manuelle/TMS	☐	Manutention mécanique	☐	Déchargement (transfo., cellule,...)	Bruit	☐	Prestataire concerné	
Commentaire éventuel																			
Dépose	Circulation routière	☐	Tiers	☐	Plain-pied	☐	Electrique	☐	Chute de hauteur et ascension support	☐	Chute d'objet	☐	Manutention manuelle/TMS	☐	Manutention mécanique	Domage aux ouvrages	☐	Prestataire concerné	
Commentaire éventuel																			
		☐		☐		☐												Prestataire concerné	
Commentaire éventuel																			

*Si responsable "Multi prestataires" les citer en commentaire

ATTENTION - en cas de livraison de poste ou armoire un protocole de livraison doit avoir été réalisé en amont

Joindre à ce document le calendrier de phasage ou la Fiche de Déroulement des Opérations (FDO) si celle-ci est nécessaire

Terrassement + pose ou forage	Durée en jours estimé	Voisinage réseaux	Chargement Déchargement	Co-activité	Environnement singulier*	Amiante :		Zone inondable	Incendie, explosion**	Vétusté (câble, ouvrage, bâtiment...)	Responsable de la mise en œuvre
						☐ Présence avérée	☐ Présence possible				
	190	X	X			☐ Absence confirmée					
Mesures de prévention	- Intervention en aout 2026 avant la rentrée scolaire rue des capucins à Merville pour minimiser l'impact sur les transports scolaire et l'affluence car présence du collège Saint-Robert. - Présence d'une caserne de pompier également rue des Capucins, mise en place de ponts lourds afin de garantir l'accès. - Port des EPI. - Balisage tranchée. - Attention aux ouvrages existants (IC/OL réalisé) - Marquage des fouilles de forage par COQUART pour validation ENEDIS et RAMERY. - Déroulage dans forages par RAMERY. - Attention particulière aux deux forages sous la bourre (USAN) au niveau du pont des Capucins et du pont de Pierre. - Vu avec la Mairie de Merville pour neutraliser les feux du carrefour centre ville suite à la mise en place de signalisation temporaire.										
	☐ EU HAZEBROUCQ Simon										
	☐ EU										
	☒										
	☒										
	☐										

Raccordement	Durée en jours estimé		Voisinage réseaux	Co-activité	Environnement singulier*	Amiante : ☐ Présence avérée ☐ Présence possible ☐ Absence confirmée	Zone inondable	Incendie, explosion **	Vétusté (câble, ouvrage, bâtiment...)	Responsable de la mise en oeuvre
	5									
Mesures de prévention	-Racco du HTAS 240 CU au PS "ESTAIRES" depuis la cellule 6 de la rame 1 du transformateur N° 411 (ICP PS OK)									
	-Racco à blanc au niveau du poste client et de l'AC3M.									
	-Confection de 2 J3UP sous consignation pour abandon du poste TV "STAUB"									
	☐ EU HAZEBROUCQ Simon									
	☐ EU									

*Voie SNCF, hôpital, école, voie grande vitesse...

****Y compris les risques liés aux produits chimiques (SEVESO...)**

Risque interférent

Implantation support	Durée en jours estimé	Voisinage réseaux	Chargement Déchargement	Co-activité	Environnement singulier*	Amiante : ☐ Présence avérée ☐ Présence possible ☐ Absence confirmée	Zone inondable	Incendie, explosion**	Vétusté (câble, ouvrage, bâtiment...)	Responsable de la mise en œuvre
Mesures de prévention										☐ EU HAZEBROUCQ Simon
										☐ EU
										☐ -
										☐ -
										☐ -
										☐ -
										☐ -
										☐ -
										☐ -

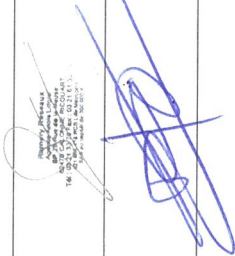
Déroulage aérien	Durée en jours estimé	Voisinage réseaux	Chargement Déchargement	Co-activité	Environnement singulier*	Amiante : ☐ Présence avérée ☐ Présence possible ☐ Absence confirmée	Zone inondable	Incendie, explosion**	Vétusté (câble, ouvrage, bâtiment...)	Responsable de la mise en œuvre
Mesures de prévention										☐ EU HAZEBROUCQ Simon
										☐ EU
										☐ -
										☐ -
										☐ -
										☐ -
										☐ -
										☐ -
										☐ -

Équipement génie civil	Durée en jours estimé	Voisinage réseaux	Chargement Déchargement	Co-activité	Environnement singulier*	Amiante : ☐ Présence avérée ☐ Présence possible ☐ Absence confirmée	Zone inondable	Incendie, explosion**	Vétusté (câble, ouvrage, bâtiment...)	Responsable de la mise en œuvre
										☐ EU HAZEBROUCQ Simon ☐ EU ☐ - ☐ - ☐ - ☐ - ☐ - ☐ - ☐ - ☐ -
Mesures de prévention										

	Durée en jours estimé	Voisinage réseaux	Chargement Déchargement	Co-activité	Environnement singulier*	Amiante : ☐ Présence avérée ☐ Présence possible ☐ Absence confirmée	Zone inondable	Incendie, explosion**	Vétusté (câble, ouvrage, bâtiment...)	Responsable de la mise en œuvre
										☐ EU HAZEBROUCQ Simon ☐ EU ☐ - ☐ - ☐ - ☐ - ☐ - ☐ - ☐ - ☐ -
Mesures de prévention										

SIGNATURES DES INTERVENANTS PRESENTS

Pour les signatures "Pour ordre", noter le nom du délégant en toutes lettres

Intervenants	Nom/Prénom		Date	Signature
Chargé de projets Enedis	HAZEBROUCQ Simon	Pour ordre : STEUNOU Herve	07/07/2026	
Autre représentant Enedis	Fonction :			
Représentant CSE				
EE	-	RAECKELBOOM Julien	07/07/2026	
EE	-	DUMONT Quentin	07/07/2026	
EE	-			
EE	-			
ST				
ST				
ST				

Obligations de l'Entreprise Extérieure (EE) et Sous-Traitant (ST)

Le Chef d'Établissement de l'EE met à disposition de son personnel les outils, les matériels, et les moyens de prévention conformes à la réglementation. Il fait connaître à son personnel les consignes particulières liées à leur utilisation.

Le Chef d'Établissement de l'EE s'engage à donner à son personnel l'ensemble des instructions définies dans ce plan de prévention. Il s'engage à informer son personnel que les travaux seront arrêtés si les consignes prévues n'étaient pas respectées.

- Habilitations et compétences des intervenants

Avant toutes opérations, chaque EE s'engage à confier la réalisation des travaux à du personnel formé, habilité et qualifié dans son domaine d'intervention.

Chaque intervenant présentera son titre d'habilitation en cours de validité lors des contrôles.

La liste des habilitations à jour est communiquée le jour de la signature du plan de prévention et mise à jour au fil de l'eau. **La liste à jour est adressée le 1er janvier de chaque année du marché à l'EU.**

Consignes générales de sécurité :

- ✓ Chaque entreprise met à la disposition de ses salariés les EPI nécessaires
- ✓ Sauf avis contraire, chaque entreprise met en place les moyens et procédures pour pouvoir porter secours en cas d'événement accidentel
- ✓ Chaque entreprise garantit la conformité de ses équipements et notamment le suivi des vérifications périodiques obligatoires
- ✓ Chaque entreprise veille au bon niveau de compétences de ses salariés et de ses intérimaires ainsi qu'à la délivrance des titres d'habilitation et autorisations particulières
- ✓ Sauf avis contraire, chaque entreprise met à disposition de ses salariés les accès à des vestiaires, locaux de restauration, des sanitaires ou des moyens équivalents
- ✓ Sans accord écrit de l'entreprise utilisatrice, il est interdit pour une entreprise de participer aux travaux réalisés par une autre ou de prêter du matériel

Engagements :

- ✓ Chaque entreprise s'engage à transmettre et commenter à chaque intervenant ce plan de prévention et les informations utiles à prévenir les risques lors de l'opération
- ✓ Chaque entreprise s'engage à faire respecter les consignes générales de sécurité, les éléments du PP annuel s'il existe ainsi que les règles spécifiques contenues dans ce document. L'analyse globale des risques est réalisée systématiquement sur chaque lieu d'exécution.
- ✓ Chaque entreprise s'engage à contacter l'entreprise utilisatrice en cas de modification des conditions de travail nécessitant une revue du plan de prévention
- ✓ Chaque entreprise s'engage à alerter l'entreprise utilisatrice en cas d'événement accidentel dans le périmètre de l'opération
- ✓ Chaque entreprise s'engage à déclarer à l'entreprise utilisatrice tout recours à un sous-traitant en amont de l'opération

URGENCE GAZ
02 47 85 74 44

URGENCE ELECTRICITE
0970 818 936

STOPPEZ immédiatement les travaux du chantier

ARRETEZ le trafic routier, en cas de fuite à proximité d'une voie de circulation

ELOIGNEZ toutes les personnes à proximité

N'INTERVENEZ jamais sur les ouvrages endommagés

URGENCE CORPORELLE
18 (France) - 112 (Europe)

APPELEZ le secouriste du travail

PREVENEZ les secours

ATTENTION - Ne pas oublier de déposer le document sous e-Plans et en informer tous les acteurs par mail

Date	Phase	Indice n°	Mise à jour	Signature EU ingénierie
-		1		
-		1		
-		1		
-		1		